



CDD, TEMPS PARTIEL : UN FOCUS INDISPENSABLE POUR UNE BONNE UTILISATION DE CES DIFFERENTES FORMES DE TRAVAIL

Contexte

Comment sécuriser la rédaction des contrats ? Comment gérer la fin du contrat ? Quels risques et responsabilités sont encourus par l'employeur ? En outre, le travail à temps partiel répond à une réglementation évolutive et spécifique : durée minimale, heures complémentaires... Comment élaborer le contrat de travail à temps partiel dans le cadre des dispositions conventionnelles propres au secteur ?

En effet, le recours au contrat à durée déterminée est très encadré et la réglementation relative au temps partiel complexe : ces deux contrats particuliers nécessitent donc de connaître certains points de vigilance.

Cette formation vous permettra de sécuriser vos pratiques.

Objectifs : les participants seront capables de :

- Maîtriser une réglementation rigoureuse
- Rédiger le contrat de travail dans ces situations particulières
- Sécuriser le risque de la requalification en contrat à durée indéterminée, ou en contrat à temps plein.

Programme

CLASSE VIRTUELLE (2h00)

SEQUENCES ASYNCHRONES (travail personnel estimé 2h00)

CLASSE VIRTUELLE (2H00)

■ Présentation de la formation :

- Programme et objectifs
- Modalités d'organisation de la formation et accès aux ressources

■ Le contrat de travail à durée déterminée :

- Identifier les cas de recours au CDD
- S'approprier le régime juridique du CDD
 - Les clauses obligatoires
 - Le terme du CDD
 - Le calcul de la période d'essai
 - Le renouvellement
 - La fin du CDD
 - La succession de CDD et le délai de carence
- Connaître la situation du salarié en contrat à durée déterminée

■ Le temps partiel :

- S'approprier la définition juridique du temps partiel
- Comprendre les modalités d'aménagement de l'horaire (hebdomadaire ou mensuel)
- Maîtriser le formalisme du contrat de travail (mentions obligatoires)
- S'approprier le régime des heures complémentaires
- Connaître les droits des salariés à temps partiel

Date(s) et lieu : du 7 au 16 novembre 2023

4 heures de Classe virtuelle :

- 3 décembre 2024 de 9h30 à 11h30 (2h00)
- 12 décembre 2024 de 9h30 à 11h30 (2h00)

2 heures estimées de travail personnel asynchrone

Durée :

6 heures estimées de formation

Date limite d'inscription 12 novembre 2024

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 370 € / non adhérent : 485 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Directeurs, gestionnaires, responsables du personnel, professionnels RH
Connaissances de base en droit du travail et/ou gestion des ressources humaines.

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé).
Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription
Inscription 15 jours au plus tard avant la date de début de l'action
Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Mise à disposition de ressources pédagogiques, dont supports de présentation
Illustration par des cas concrets et échanges avec les participants

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation : Quizz avec feedback auprès des stagiaires, exercices d'appropriation
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction
- Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Gaëtane BARROT,
Conseillère technique Droit social Uriopss ARA

Nombre minimum de participants :

5 personnes

Nombre maximum de participants :

10 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 6 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.